

Délibération n° 2024-59 Rapport social unique 2024

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2024-21 du comité social d'administration du 25 juin 2024,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet le rapport social unique, au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 22
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le rapport social unique 2024 ci-joint en annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



2024

Rapport Social Unique



LE MOT DU PRESIDENT

Depuis le 1er janvier 2021, en application de l'article L. 231-1 du Code général de la fonction publique, les administrations et établissements publics sont tenus d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU) selon un rythme annuel. Fusionnant différents documents recouvrant de multiples thèmes (égalité Femmes/ Hommes, santé et sécurité au travail), le RSU remplace le Bilan social .

Cette deuxième édition du RSU, alimentée à partir des données sociales, établit un état des lieux de la situation sociale et des conditions de travail des personnels de notre université. Ce document de référence regroupe l'ensemble des informations pertinentes sur l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail, le dialogue social et la discipline. Il est enrichi d'indicateurs genrés chaque fois que possible. Toutes les données recueillies seront valorisées pour alimenter les réflexions sur la gestion et l'anticipation de la politique de ressources humaines menée par l'université.

Les prochains RSU continueront de s'étoffer : Le rapport pour l'année 2024, élaboré durant l'année 2025, comportera 189 indicateurs produits dans leur intégralité.

A toutes et à tous, nous souhaitons une excellente consultation du RSU pour l'année 2023 qui, avec les années, sera conforté dans son rôle d'outil d'informations et d'aide à la prise de décisions. Il vise à participer à l'ajustement permanent de notre stratégie en matière de ressources humaines.

Pr Michel GEOFFROY

METHODOLOGIE ET PERIMETRE

Ce RSU est un état des lieux de la situation sociale et des conditions de travail des personnels en 2023. Il s'agit soit d'une photographie à un instant « T », soit d'une observation sur une période de référence.

Période de référence	31 décembre de l'année n. Si la date retenue est différente, elle est notée sous le tableau Tous les évènements concernant l'année civile 2022 et 2023 ou année universitaire 2022/2023
Population concernée	Les personnels titulaires et contractuels en activité dans l'établissement Les personnels Enseignants-Chercheurs/enseignants et les personnels BIATSS Pour les titulaires sont comptabilisés dans l'effectif total : les agents en activité y compris ceux en CLM/CLD.
Systemes d'information utilisés	Application de gestion du personnel : SIHAM Logiciel de paie : Winpaie Application de congés : Timmi Tableaux de gestion sous Excel et Word

Table des matières

LE MOT DU PRESIDENT	1
METHODOLOGIE ET PERIMETRE	2
EMPLOIS ET EFFECTIFS	6
1. Répartition des emplois.....	6
2. Evolution de la consommation des ETPT dans l'année	7
3. Effectifs en fonction au 31/12	8
A. Personnel Enseignant	9
B. Personnel BIATSS	11
C. Position statutaire du personnel titulaire	15
LE RECRUTEMENT.....	16
LE RECRUTEMENT.....	17
1. Nombre d'agent recruté au titre de la mobilité au cours de l'année	17
2. Nombre d'agent nommé sur un poste de cadre supérieur.....	17
3. Synthèse des postes publiés	17
4. Nombre de poste non pourvu	18
5. Nombre de poste ayant fait l'objet d'une interruption de procédure.....	18
6. Liste des mouvements du personnel enseignant.....	19
7. Liste des mouvements du personnel enseignant par corps.....	19
8. Liste des mouvements du personnel BIATSS.....	20
9. Liste des mouvements du personnel BIATSS par corps.....	20
10. Liste des départs à la retraite.....	22
11. Composition des jurys des concours et examens – Enseignants	22
12. Composition des jurys des concours et examens – BIATSS	23
13. Nombre de promus par corps.....	23
LA FORMATION	24
LA FORMATION	25
1. Nombre d'agents formés par catégorie	25
2. Nombre d'agents formés par corps	25
3. Dépense de formation par catégorie.....	26
4. Formation Individuelle - Dépenses de formation par corps	27
5. Formation collective	28
6. Nombre de jours de formation.....	28
7. Nombre de jours de formation par corps.....	29
LES REMUNERATIONS	31
1. Masse salariale consommée	31
2. Personnel Enseignant	31
3. Personnel BIATSS	32
4. GIPA versée aux agents.....	32
A. GIPA versée aux Enseignants.....	32

B. GIPA versée aux BIATSS.....	33
5. Total des dix rémunérations brutes les plus élevées.....	33
6. Rémunérations nettes	34
A. Enseignants titulaires	34
B. BIATSS titulaires	34
7. Analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes.....	35
A. Effectifs.....	35
B. Les rémunérations et leurs écarts.....	35
C. Décomposition des écarts bruts entre femmes et hommes en euros par mois	36
8. Primes et indemnités.....	37
LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL.....	39
1. Nombre et nature des signalements inscrits dans les registres pour l'année 2023.....	39
2. Répartition par genre :.....	41
3. - Répartition par service et motif de signalement.....	41
4. Nombre de jours d'arrêt et accident de service.....	43
5. Médecine préventive.....	43
Acteurs de la prévention et activités.....	43
1. Réseau des assistants de prévention.....	43
2. Animation réseau des assistants de prévention : Réunions organisées en 2023.....	44
Instance de la prévention	44
L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL.....	46
1. Total des jours de congés pris en 2023 par type de congés	46
2. Compte-épargne temps	46
3. Nombre total de journées d'absence hors raison de santé par motif.....	46
4. Nombre total de journées d'absence pour raison de santé par motif.....	47
5. Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé par motif.....	47
6. Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour pour raison de santé, par motif	48
L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE.....	50
1. Les bons cadeaux	50
2. Aide aux transports et restauration	50
3. Comité d'action sociale.....	50
LE DIALOGUE SOCIAL.....	52
1. Nombre de jours non travaillés pour fait de grève.....	52
2. Réunion des instances de l'Université des Antilles.....	52
LES ACTIONS JURIDIQUES.....	53
1. Nombre de sanctions prononcées.....	53

EMPLOIS ET EFFECTIFS

EMPLOIS ET EFFECTIFS

1. Répartition des emplois

L'État notifie à l'établissement une masse salariale annuelle assortie d'un plafond d'emplois rémunérés (exprimés en ETPT). Le plafond de crédits de masse salariale et d'emplois est fixé et notifié, chaque année. Pour l'année 2023, la subvention pour charge de service public porte ce plafond à 983 ETPT.

L'Université, par décision du conseil d'administration, a fixé le plafond d'emplois financés par les ressources propres de l'établissement à 39 ETPT, pour cette même année 2023.

La prévision de consommation fait l'objet d'un vote au CA dans le cadre de la validation du budget.

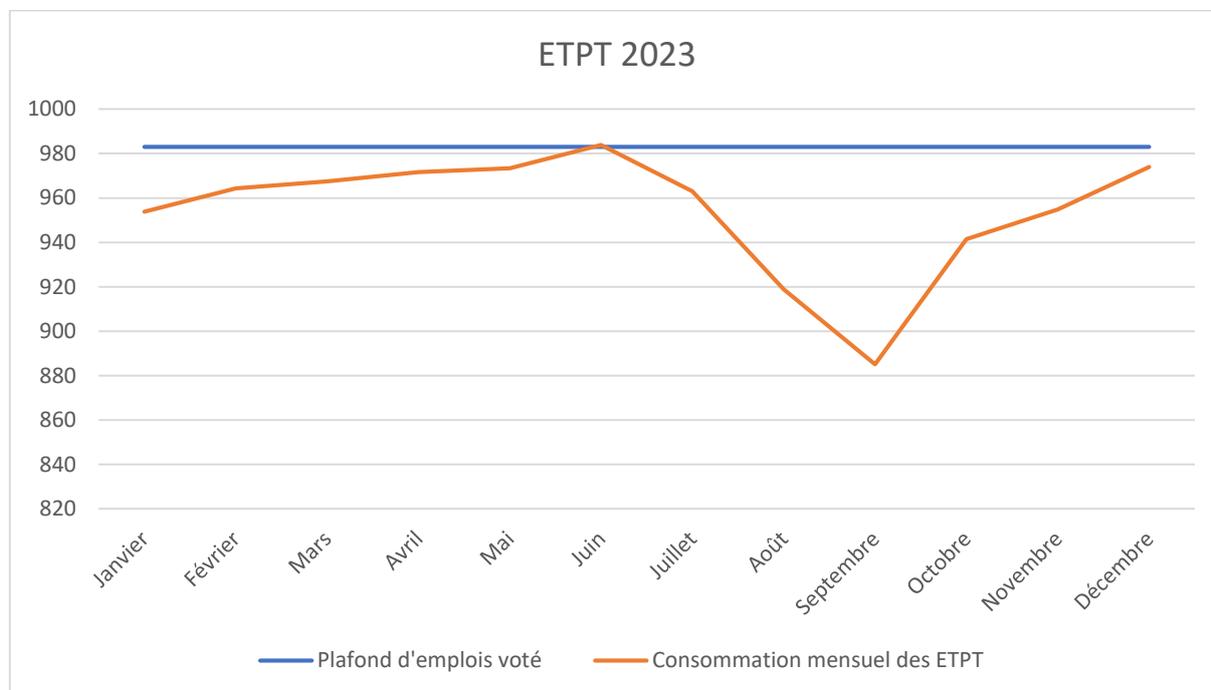
Le tableau 1 présente les ETPT en stock. Il s'agit d'une photographie au 31 décembre de l'année N.

Tableau des emplois de l'UA voté au CA

			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global 2023	Global 2022	
			En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois						
	Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	413		413	398
			CDI	3	-	3	3
	Non permanents	CDD	112	18	130	139	
S/total EC			528	18	546	540	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)							
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	360		360	350	
		CDI	10	-	10	11	
	Non permanents	CDD	44	21	65	60	
S/total Biatss			414	21	435	421	
Totaux			942	39	981	961	

Une double limite : le plafond d'emplois et la masse salariale.

2. Evolution de la consommation des ETPT dans l'année



Le graphique ci-dessus présente le flux des ETPT sur l'année. En l'espèce, c'est la courbe de l'évolution mensuelle des ETPT.

La consommation mensuelle des ETPT s'explique par :

- une décroissance de la courbe, présente tous les ans à partir de juillet jusqu'en septembre due d'une part par les fins de contrats des contractuels BIATSS et enseignants et d'autre part, par la fermeture de l'établissement correspondant à la fin de l'année universitaire.

Au mois de septembre, les prises en charge sont réduites et l'établissement pratique des acomptes de paie.

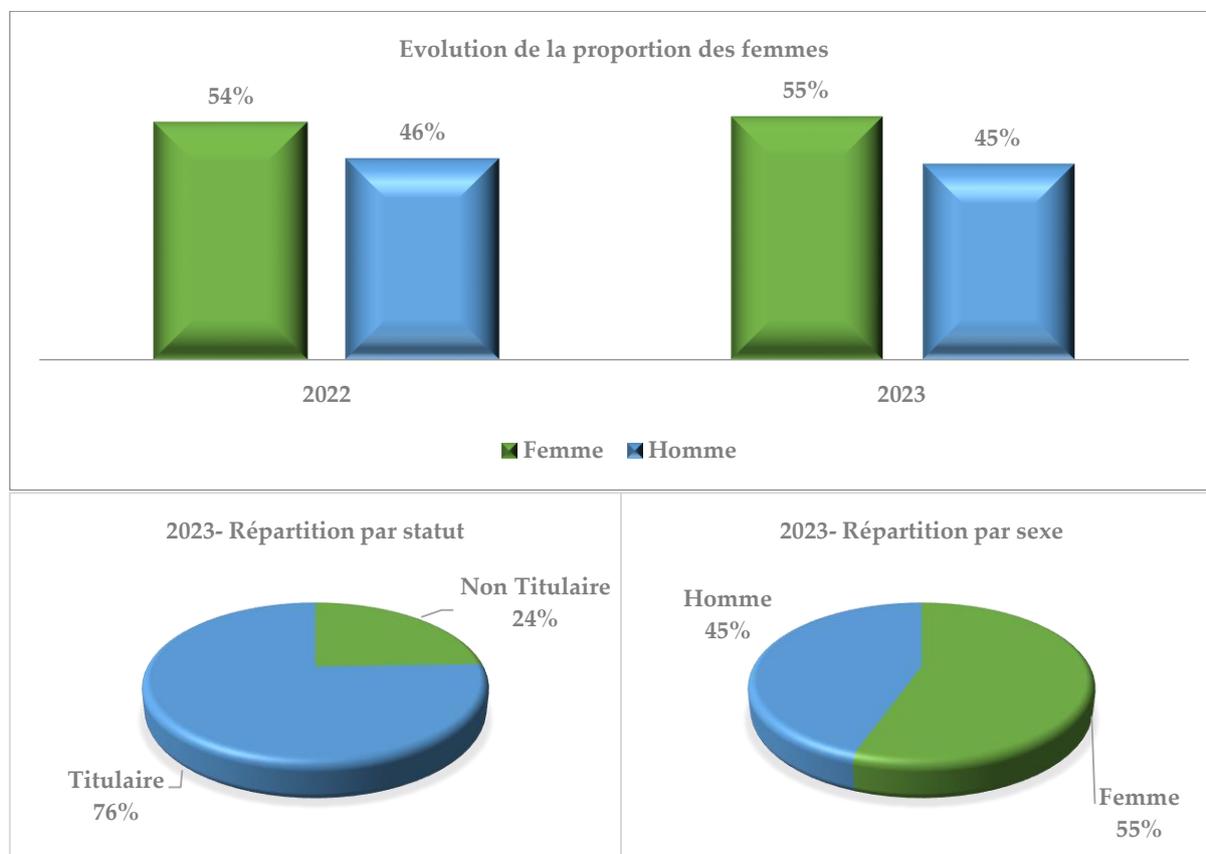
- la consommation mensuelle en ETPT sur la fin de l'année augmente, c'est la conséquence des recrutements et renouvellements des agents contractuels. Cependant la consommation annuelle respecte le plafond d'emplois.

3. Effectifs en fonction au 31/12

Effectifs total en fonction au 31/12	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	282	150	432	282	140	422
Non Titulaire	45	33	78	46	26	72
Catégorie A	11	13	24	16	8	24
Catégorie B	13	7	20	13	9	22
Catégorie C	21	13	34	17	9	26
Titulaire	237	117	354	236	114	350
Catégorie A	57	41	98	59	40	99
Catégorie B	84	29	113	98	34	132
Catégorie C	96	47	143	79	40	119
Enseignants	257	306	563	272	306	578
Non Titulaire	82	73	155	92	81	173
Titulaire	175	233	408	180	225	405
Total général	539	456	995	554	446	1000

La répartition des effectifs est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

Les contractuels représentent près de 24% des effectifs. L'université des Antilles compte respectivement 55% de femmes et 45% d'hommes.



A. Personnel Enseignant

a) Le personnel Enseignant titulaire

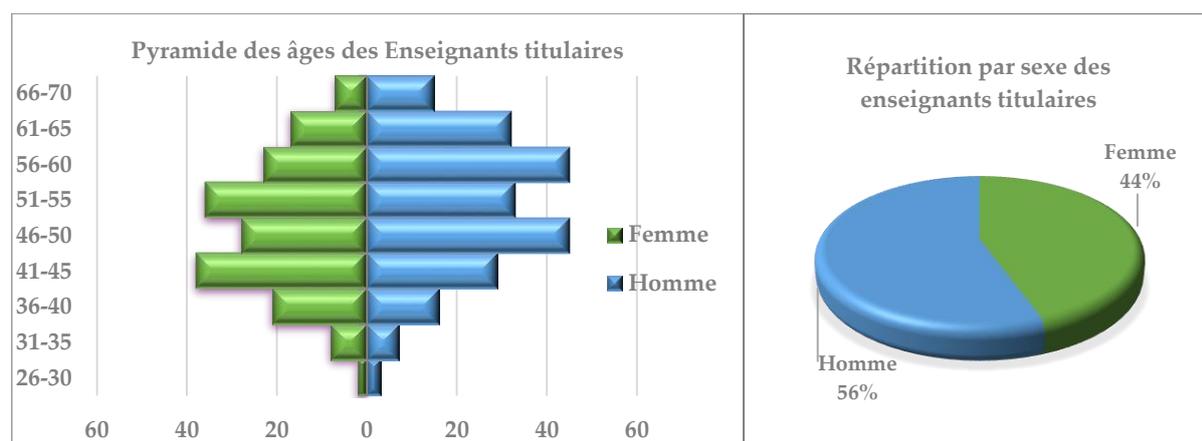
Le personnel enseignant titulaire représente près de 54% des effectifs titulaires de l'université. En 2023, pour cette population les hommes représentent 56%.

Enseignants titulaires	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignants du primaire	4	4	8	4	0	4
Professeur des écoles	4		4	4		4
Enseignants du secondaire ou assimilé	45	34	79	46	32	78
Conseiller principale d'éducation	1		1	1		1
Professeur Agrégé	13	10	23	16	9	25
Professeur certifié	27	15	42	24	15	39
Professeur d'EPS	3	9	12	3	8	11
Professeur des lycées	1		1	2		2
Enseignement chercheur universitaires des grands établissements	126	199	325	130	193	323
Maître de conférence	95	119	214	94	117	211
Maître de conférence - Praticien Hospitalier	7	3	10	7	2	9
Professeur des universités	15	48	63	17	46	63
Professeur des universités - Medecine générale	1		1	1		1
Professeur des universités - Praticien Hospitalier	8	29	37	11	28	39
Total général	175	237	412	180	225	405

Près de 80% des enseignants titulaires sont des enseignants-chercheurs. Cette population est composée en majorité d'hommes (60%)

Enseignants titulaires - Age moyen	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignants du primaire	52		52	54		54
Professeur des écoles	52		52	54		54
Enseignants du secondaire ou assimilé	46	51	48	47	50	48
Conseiller principale d'éducation	60		60	62		62
Professeur Agrégé	44	50	47	45	49	47
Professeur certifié	48	52	49	48	51	49
Professeur d'EPS	38	50	47	40	47	45
Professeur des lycées	42		42	44		44
Enseignement chercheur universitaires des grands établissements	49	52	51	50	53	52
Maître de conférence	47	49	48	49	50	50
Maître de conférence - Praticien Hospitalier	42	39	41	44	41	43
Professeur des universités	57	55	56	57	56	56
Professeur des universités - Medecine générale	64		64	66		66
Professeur des universités - Praticien Hospitalier	53	56	55	53	58	56
Professeur des universités - Invité						
Total général	48	51	50	49	52	51

L'âge moyen du personnel enseignant titulaire est de 51 ans.



Les départs à la retraite sur les cinq prochaines années devraient représenter près de 18% des effectifs d'enseignants titulaires. En effet, 71 enseignants ont plus de 60 ans au 31/12/2023.

b) Le personnel Enseignant Contractuel

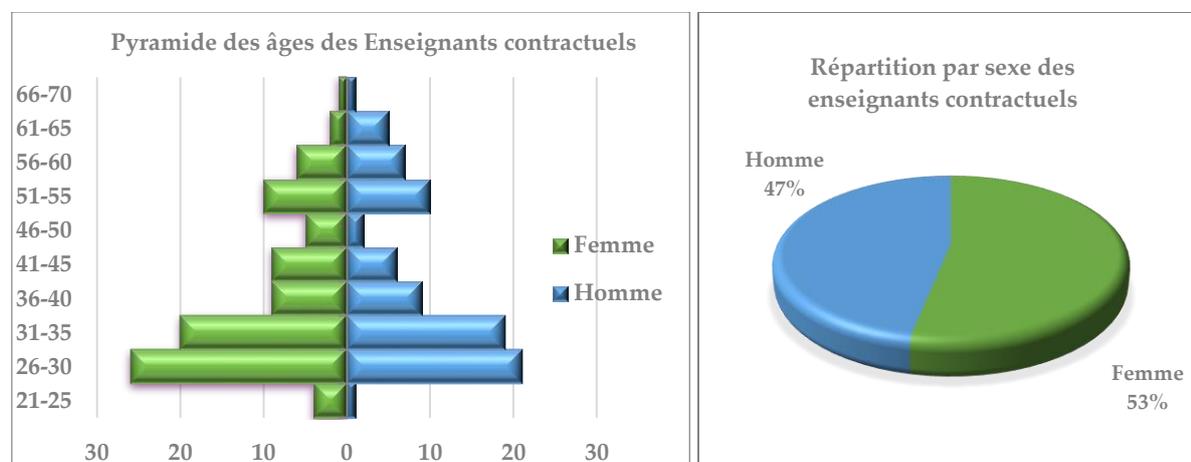
Le personnel enseignant contractuel est principalement composé d'enseignants (56%) et d'enseignants chercheurs (28%). Le reste étant composé de chefs cliniques associés (16%). Une majorité de ces contractuels sont des femmes (53%).

Effectif Enseignants Non titulaires	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Contractuel Enseignant	66	37	103	51	46	97
Professeur Contractuel	13	6	19	18	17	35
Doctorant Contractuel	23	14	37	19	18	37
Post-Doctorant Contractuel	23	14	37	11	9	20
Maître de conférence Contractuel	7	3	10	3	2	5
Enseignement chercheur	37	42	79	26	23	49
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche	16	18	34	2	1	3
Lecteur	4	1	5	19	13	32
Maître de conférence Associé	14	12	26	4	8	12
Professeur des universités Associé	3	11	14	1	1	2
Enseignement hospitalo-universitaire	2	8	10	15	12	27
Assistant des Hopitaux			0			0
Chef de clinique Associé	2	8	10	15	12	27
Total général	105	87	192	92	81	173

L'âge moyen du personnel contractuel est de 39 ans.

Enseignants Non titulaires - Age moyen	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Contractuel Enseignant	35	32	34	34	33	34
Professeur Contractuel	41	46	42	36	37	36
Doctorant Contratuel	28	26	27	28	28	28
Post-Doctorant Contratuel				44	42	43
Maître de condérence Contractuel	45	34	42	42	34	39
Enseignement chercheur	40	46	43	44	48	46
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche	32	34	33	31	28	30
Lecteur	32	26	31	49	57	52
Maître de conférence Associé	48	55	52	59	58	58
Professeur des universités Associé	58	59	59	37	36	37
Enseignement hospilato-universitaire	32	32	32	32	33	33
Assistant des Hopitaux						
Chef de clinique Associé	32	32	32	32	33	32
Total général	37	40	39	38	40	39

63% du personnel enseignant contractuel est âgé de moins de 40 ans contre 14% des titulaires.



B. Personnel BIATSS

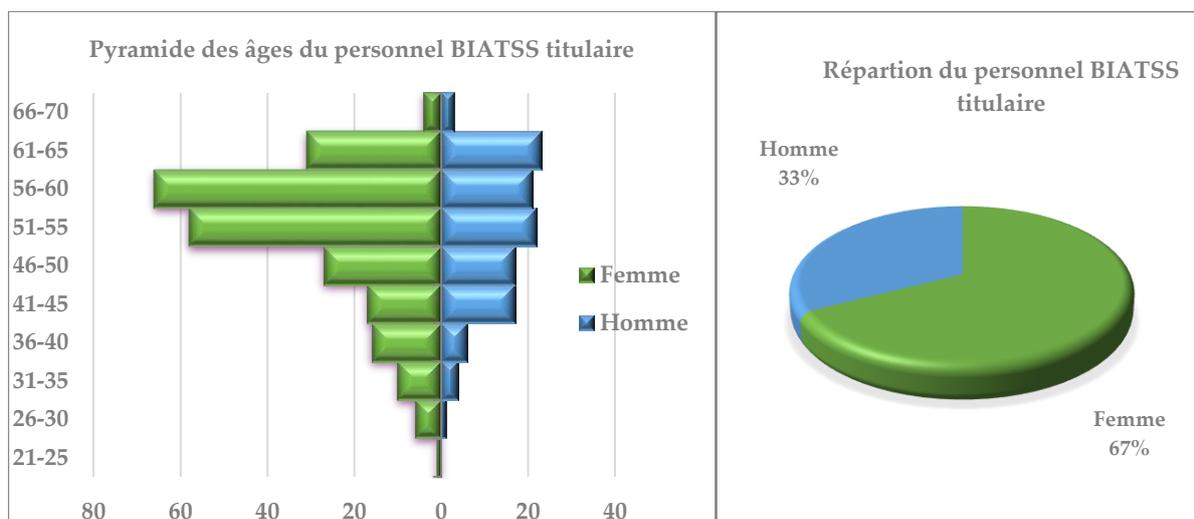
a) Personnel BIATSS Titulaire

La population des titulaires BIATSS est représentée à 76% par la population d'ITRF. 67% du personnel titulaire BIATSS sont des femmes. Une majorité (soit 56%) de cette population est composée d'Adjoint-Technique et de Technicien de Recherche et Formation.

Personnel BIATSS titulaires	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Personnels de Santé	2	0	2	3	0	3
Infirmier	2		2	2		2
Psychologue			0	1		1
Personnels d'encadrement	2	1	3	2	1	3
Administrateur Education Nationale		1	1		1	1
Agent comptable	1		1	1		1
Directeur Général des Services	1		1	1		1
Personnels des Bibliothèques	25	9	34	23	9	32
Bibliothécaire	3	1	4	3		3
Bibliothécaire assistant	13	2	15	12	2	14
Conservateur des bibliothèques	3	3	6	3	4	7
Magasinier des bibliothèques	6	3	9	5	3	8
Personnel ITRF	165	96	261	171	95	266
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	65	41	106	54	34	88
Assistant Ingénieur	9	10	19	11	10	21
Ingénieur de Recherche	2	8	10	2	8	10
Ingénieur d'Etudes	25	13	38	26	14	40
Technicien Recherche et Formation	64	24	88	78	29	107
Personnels administratifs	43	11	54	37	9	46
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	25	3	28	20	3	23
Attaché Administration de l'Etat	11	5	16	9	3	12
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	7	3	10	8	3	11
Total général	237	117	354	236	114	350

Personnel BIATSS titulaire - Age moyen	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Personnels de Santé	57		57	59		59
Infirmier	57		57	59		59
Psychologue				60		60
Personnels d'encadrement	55	47	52	57	49	54
Administrateur Education Nationale		47	47		49	49
Agent comptable	58		58	60		60
Directeur Général des Services	52		52	53		53
Personnels des Bibliothèques	55	52	54	56	54	55
Bibliothécaire	51	37	47	52		52
Bibliothécaire assistant	56	61	56	58	63	58
Conservateur des bibliothèques	48	46	47	50	46	47
Magasinier des bibliothèques	59	58	58	57	59	58
Personnel ITRF	50	51	51	51	52	51
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	51	54	52	53	55	54
Assistant Ingénieur	46	44	45	48	46	47
Ingénieur de Recherche	59	54	55	60	55	56
Ingénieur d'Etudes	50	51	50	51	52	51
Technicien Recherche et Formation	50	48	50	50	49	50
Personnels administratifs	51	54	52	53	57	54
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	55	59	55	55	61	56
Attaché Administration de l'Etat	45	50	47	49	56	50
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	49	53	50	52	55	53
Total général	51	51	51	52	52	52

L'âge moyen du personnel BIATSS titulaire est de 52 ans. Il reste stable par rapport à l'exercice précédent.



La pyramides des âges du personnel BIATSS est en forme de champignon et traduit un vieillissement de la population.

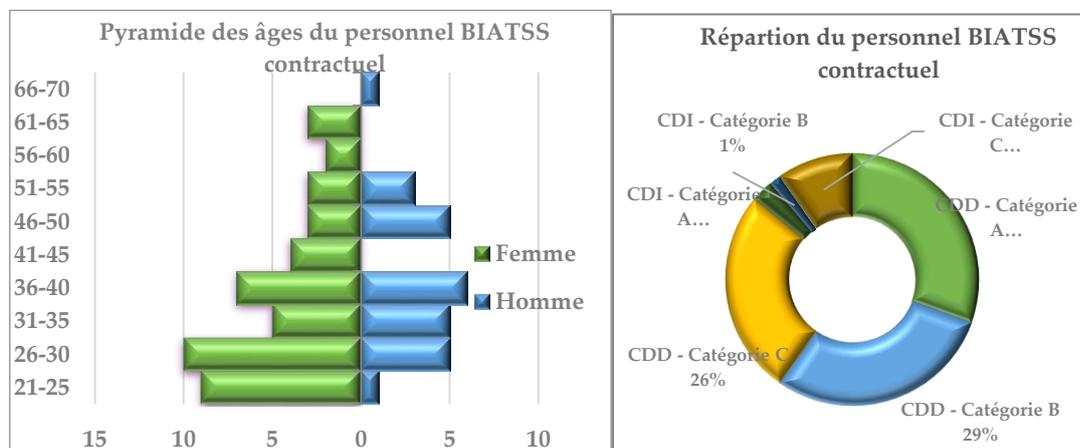
b) Personnel BIATSS contractuel

Personnel BIATSS Non titulaires - Effectif au 31/12	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Personnels administratifs, techniques et services	43	30	73	46	26	72
CDD - Catégorie A	12	7	19	15	7	22
CDD - Catégorie B	8	9	17	12	9	21
CDD - Catégorie C	16	11	27	12	7	19
CDI - Catégorie A	1	1	2	1	1	2
CDI - Catégorie B	1		1	1		1
CDI - Catégorie C	5	2	7	5	2	7
Total général	43	30	73	46	26	72

86% des contractuels BIATSS sont en CDD.

Personnel BIATSS Non titulaires - Age moyen	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Personnels administratifs, techniques et services	37	36	36	37	39	38
CDD - Catégorie A	34	36	35	34	39	35
CDD - Catégorie B	33	36	35	35	37	36
CDD - Catégorie C	34	33	34	34	41	37
CDI - Catégorie A	36	36	36	38	37	38
CDI - Catégorie B	37		37	38		38
CDI - Catégorie C	60	42	55	61	44	56
Total général	37	35	36	37	39	38

L'âge moyen du personnel BIATSS contractuel est de 38 ans. La pyramide des âges a une forme de poire écrasée, ce qui confirme que les jeunes sont majoritaires dans les recrutements.



C. Position statutaire du personnel titulaire

Position statutaire du personnel	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	244	119	363	236	114	350
ACTIVITE	237	117	354	232	111	343
DISPONIBILITE	5	1	6	1		0
DETACHEMENT	2	1	3	3	3	6
CONGE PARENTAL						0
Enseignant	182	248	430	180	225	405
ACTIVITE	175	233	408	171	214	385
DISPONIBILITE	3	7	10	4	6	10
DETACHEMENT	4	8	12	4	5	9
CONGE PARENTAL						0
Total général	426	367	793	416	339	755

LE RECRUTEMENT

LE RECRUTEMENT

1. Nombre d'agents recrutés au titre de la mobilité au cours de l'année

En 2023, 2 agents féminins titulaires ont été recrutés à ce titre.

Nombre d'agents titulaires recrutés en cours d'année - BIATSS	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1		1			0
Attaché Administration de l'Etat			0	1		1
Directeur Général des Services	1		1			0
Ingénieur de Recherche	1		1			0
Technicien Recherche et Formation			0	1	1	2
Total général	3		3	2	1	3

2. Nombre d'agents nommés sur un poste de cadre supérieur

Un agent féminin a été nommé sur un poste de cadre supérieur.

Nombre d'agent nommé au poste de cadre supérieur	2022	2023
Directrice de la recherche et de la valorisation		1
Directrice Générale des Services	1	
Directrice des ressources humaines	1	
Total général	2	1

3. Synthèse des postes publiés

Sur les 42 postes publiés, 32 ont été pourvus par des personnels contractuels ou titulaires

Synthèse des postes publiés - BIATSS	2022	2023
Nombre de postes publiés	14	42
Nombre de candidatures auditionnées	110	117
Nombre de postes pourvus	9	32
Nombre de postes vacants	5	10
Nombre de poste n'ayant fait l'objet d'aucune candidature	3	8

4. Nombre de poste non pourvu

Sur les postes non pourvus, il s'agit des profils suivants :

Nombre de poste non pourvu au cours de l'année	2022	2023
Assistant ingénieur en informatique		1
Assistant social en charge de l'action sociale et du handicap		1
Chargé des marchés		1
Contrôleur de gestion	1	
Contrôleur interne sécurisation processus RH		1
Directeur SUMPSS		1
Gestionnaire administratif/ve polyvalent/e		1
Gestionnaire comptable et financier	1	
Gestionnaire CVEC et projets vie étudiante		1
Gestionnaire de scolarité		1
Gestionnaire scolarité	1	
Gestionnaire service d'enseignement		1
Manager énergie		1
Responsable administratif et financier adjoint	2	
Total général	5	10

5. Nombre de poste ayant fait l'objet d'une interruption de procédure

Nombre de poste ayant fait l'objet d'une interruption du processus de recrutement au cours de l'exercice écoulé	2022	2023
Assistant ingénieur en informatique		1
Assistant social en charge de l'action sociale et du handicap		1
Chargé de communication		
Chargé en gestion administrative et aide au pilotage		
Contrôleur de gestion	1	
Contrôleur interne sécurisation processus RH		1
Directeur SUMPSS		1
Gestionnaire administratif/ve polyvalent/e		1
Gestionnaire comptable et financier	1	
Gestionnaire CVEC et projets vie étudiante		1
Gestionnaire de scolarité		1
Gestionnaire scolarité	1	
Manager énergie		1
Total général	3	8

6. Liste des mouvements du personnel enseignant

Mouvements Enseignants	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
LAUREATS DE CONCOURS	15	5	20	11	8	19
Concours	4	3	7	11	8	19
Recrutement	11	2	13			0
MOUVEMENTS ENTRANTS	1	2	3	0	2	2
Détachement	1		1			0
Mutation		2	2		2	2
MOUVEMENTS SORTANTS	5	4	9	2	2	4
Concours		1	1			0
Détachement	1		1			0
Mutation	4	3	7	2	2	4
Total général	21	11	32	13	12	25

En 2023, sur les 21 personnes ayant été recrutées par l'université des antilles, 19 le sont au titre du concours.

7. Liste des mouvements du personnel enseignant par corps

Sur les 6 Maîtres de conférences recrutés en 2023, 3 sont des femmes.

Mouvements Enseignants par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
LAUREATS DE CONCOURS	14	5	19	11	8	19
Maître de conférences	4	3	7	3	3	6
Professeur Agrégé	3	1	4	3	1	4
Professeur certifié	5	1	6	1	2	3
Professeur d'EPS	2		2		1	1
Professeur des lycées			0	1		1
Professeur des universités			0		1	1
Professeur des universités - Praticien Hospitalier			0	3		3
MOUVEMENTS SORTANTS	5	4	9	2	2	4
Maître de conférences	1	1	2	1		1
Professeur Agrégé	1	2	3		1	1
Professeur certifié	1	1	2			0
Professeur d'EPS	2		2		1	1
Professeur des universités			0	1		1
MOUVEMENTS ENTRANTS	1	2	3	0	2	2
Maître de conférences		1	1		2	2
Professeur des universités	1	1	2			0
Total général	20	11	31	13	12	25

8. Liste des mouvements du personnel BIATSS

Mouvements BIATSS	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
LAUREATS DE CONCOURS	9	3	12	9	4	13
Concours	9	3	12	9	4	13
MOUVEMENTS SORTANTS	9	1	10	6	3	9
Concours	1		1			0
Détachement	3		3	1	2	3
Mutation	5	1	6	5	1	6
PROMOTIONS	22	6	28	30	7	37
Examen professionnel	6	1	7	8	2	10
Intégration			0			0
Liste d'Aptitude	6	4	10	8	1	9
Tableau d'Avancement	10	1	11	14	4	18
MOUVEMENTS ENTRANTS	5	2	7	3	2	5
Détachement	3		3	2	1	3
Fin de détachement/Réintégration		1	1			0
Mutation	2	1	3	1	1	2
Total général	45	12	57	48	16	64

9. Liste des mouvements du personnel BIATSS par corps

Mouvements BIATSSs par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
LAUREATS DE CONCOURS	10	3	13	9	4	13
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	3	1	4	2		2
Assistant Ingénieur	1		1			0
Conseiller principal d'éducation	1		1			0
Ingénieur de Recherche		1	1			0
Ingénieur d'Etudes	1		1			0
Technicien Recherche et Formation	4	1	5	7	4	11
MOUVEMENTS SORTANTS	9	1	10	6	3	9
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1		1	1		1
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	1		1			0
Attaché Administration de l'Etat			0	3	2	5
Bibliothécaire			0		1	1
Bibliothécaire assistant			0	1		1
Conservateur des bibliothèques	2	1	3			0
Ingénieur d'Etudes	2		2			0
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1		1			0

Technicien Recherche et Formation	2		2	1		1
PROMOTIONS	22	6	28	30	7	37
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1		1	4	1	5
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	6	2	8	5	3	8
Assistant Ingénieur	1	1	2			0
Attaché Administration de l'Etat	1		1			0
Bibliothécaire assistant	1		1	1		1
Conservateur des bibliothèques	1		1			0
Ingénieur de Recherche			0			0
Ingénieur d'Etudes			0	1	1	2
Magasinier des bibliothèques	1		1	1		1
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	2		2	1		1
Technicien Recherche et Formation	8	3	11	17	2	19
MOUVEMENTS ENTRANTS	4	2	6	3	2	5
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1		1			0
Agent d'Administration Recherche et Formation	1		1			0
Attaché Administration de l'Etat	1		1	1		1
Conservateur des bibliothèques		1	1		1	1
Ingénieur de Recherche	1		1			0
Ingénieur d'Etudes		1	1			0
Magasinier des bibliothèques			0	1		1
Technicien Recherche et Formation			0	1	1	2
Total général	45	12	57	48	16	64

10. Liste des départs à la retraite

Il y a eu 17 départs à la retraite en 2023 dont une majorité d'hommes (65%). En 2022, on avait enregistré 20 départs à la retraite avec une répartition plus équilibrée des départs à la retraite entre le personnel BIATSS et le personnel Enseignant. On enregistre cette année une majorité de départs à la retraite pour le personnel Enseignant (65%).

Départ à la retraite par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	6	5	11	4	2	6
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	3		3	3		3
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	1	4	5		1	1
Assistant Ingénieur						0
Attaché Administration de l'Etat	1		1			0
Magasinier des bibliothèques				1		1
Ingénieur de Recherche						0
Ingénieur d'Etudes	1		1			0
Technicien Recherche et Formation		1	1		1	1
Enseignants	1	8	9	2	9	11
Maître de conférence	1	1	2	2	1	3
Professeur Agrégé		2	2			0
Professeur certifié		1	1		1	1
Professeur d'EPS		1	1		1	1
Professeur des écoles						0
Professeur des universités		3	3		6	6
Total général	7	13	20	6	11	17

11. Composition des jurys des concours et examens – Enseignants

Lors de l'exercice 2023, il y a eu 21 jurys dont 8 pour la nomination de professeurs d'université (6 en 2022) et 13 pour la nomination de Maître de conférences (13 en 2022). La parité est prévue par la réglementation, notons cependant que ces commissions sont essentiellement présidées par des hommes.

Composition Jury - Enseignants	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Membres	82	72	154	82	85	167
Présidence	4	14	18	6	15	21
Vice-Présidence	7	11	18	6	15	21

12. Composition des jurys des concours et examens – BIATSS

11 jurys pour la nomination de personnel BIATSS ont été organisés en 2023. La parité hommes-femmes a été respectée.

Composition Jury - BIATSS	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Membres	27	27	54	24	23	47
Présidence	6	8	14	6	5	11

13. Nombre de promus par corps

Nombre de promus	2022			2023		
	Promouvables	Promus	Taux	Promouvables	Promus	Taux
Professeurs des universités	62	4	6%	53	10	18%
Maître de conférences	96	8	8%	93	9	9%
Personnel BIATSS	184	4	2%	175	14	8%
<i>dont cat A</i>	42	2	5%	39	2	5%
<i>dont cat B</i>	50	2	4%	50	12	24%
<i>dont cat C</i>	92		0%	86		0%
TOTAL	280	12	4%	268	33	12%

LA FORMATION

LA FORMATION

Le budget formation pour l'exercice 2023 est de 136000 € (95000 € alloués dans le cadre du budget initial abondé de 41000 € au BR technique)

1. Nombre d'agents formés par catégorie

Le nombre d'agents qui ont été formés au cours de l'exercice 2023 est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+74%). Près de 70% des agents formés sont des femmes (contre 69% en 2022). On peut observer que 23% des agents formés sont non titulaires et que plus d'un tiers des agents formés sont de catégorie C (34%).

Nombre d'agent formé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	10	5	15	24	17	41
Catégorie A	3	2	5	8	6	14
Catégorie B	4	1	5	7	5	12
Catégorie C	3	2	5	9	6	15
Titulaire	60	26	86	100	35	135
Catégorie A	13	2	15	28	16	44
Catégorie B	22	2	24	40	6	46
Catégorie C	25	22	47	32	13	45
Total général	70	31	101	124	52	176

2. Nombre d'agents formés par corps

On observe que près de 40% des agents formés sont des Adjointes techniques de Recherche et Formation ou des Techniciens de Recherche et Formation.

Nombre d'agent formé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	10	5	15	24	17	41
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche		1	1			0
CDD - Catégorie A	2	1	3	6	3	9
CDD - Catégorie B	3	1	4	6	5	11
CDD - Catégorie C	3	1	4	9	5	14
CDD - Catégorie A			3	1	1	2
CDI - Catégorie B	1		1	1		1
CDI - Catégorie C		1	1		1	1
Indemnitaires	1		1			0
Maître de conférence Associé				1	1	2
Professeur des universités Associé					1	1
Titulaire	60	26	86	100	35	135

Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	7	7	10	1	11
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	17	21	38	21	32
Assistant Ingénieur	1	1	4	2	6
Attaché Administration de l'Etat	5	5	1		1
Bibliothécaire	2	2			0
Bibliothécaire assistant		0	5		5
Conservateur des bibliothèques		0		1	1
Infirmier			1		1
Ingénieur de Recherche		1	1	1	2
Ingénieur d'Etudes	6	1	7	13	17
Magasinier des bibliothèques	1	1	2	1	2
Maître de conférence	1	1	5	3	8
Professeur Agrégé			2	3	5
Professeur certifié				1	1
Professeur des universités		0	1	1	2
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	2	2	3		3
Technicien Recherche et Formation	18	2	20	32	38
Total général	70	31	101	124	176

3. Dépense de formation par catégorie

L'essentiel des dépenses de formation est consacré à l'adaptation immédiate au poste de travail (82%). Plus du tiers (37%) de ces dépenses de formation est consacré au personnel de catégorie A. 76% des dépenses de formation sont consacrées à des femmes.

Dépenses de formation	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
T1 : Adaptation immédiate au poste de travail	40 052	7 519	47 571	60 474	18 248	78 723
Catégorie A	25 650		25 650	17 534	11 834	29 369
Catégorie B	14 402		14 402	25 544	4 374	29 917
Catégorie C	-	7 519	7 519	17 397	2 040	19 437
T2 : Evolution des métiers	6 070	1 879	7 949	1 874	89	1 964
Catégorie A	480	1 479	1 959	446		446
Catégorie B	1 940	400	2 340	714		714
Catégorie C	3 650		3 650	714	89	803
T3 : Développement ou acquisition des nouvelles compétences	5 392	1 205	6 597	10 453	5 175	15 629
Catégorie A	4 828		4 828	3 491	2 192	5 683
Catégorie B		1 205	1 205	5 809	1 684	7 494
Catégorie C	564		564	1 153	1 299	2 452
Total général	51 514	10 603	62 117	72 802	23 513	96 315

4. Formation Individuelle - Dépenses de formation par corps

En 2023, 31% des dépenses de formation sont consacrées à la formation individuelle (contre 54% en 2022). 24 formations individuelles ont été accordées en 2023 contre 21 lors de l'exercice précédent.

Formation individuelle : Dépenses de formation par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	3 124	2 204	5 328	1 019	5 177	6 197
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche		999	999			-
CDD - Catégorie A	3 124		3 124	1 019	2 844	3 863
CDD - Catégorie B		1 205	1 205		2 334	2 334
CDD - Catégorie C	-		-		-	-
Titulaire	22 595	480	23 075	20 673	3 157	23 830
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	520		520	1 415		1 415
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	3 695		3 695			-
Assistant Ingénieur				1 344		1 344
Attaché Administration de l'Etat	5 170		5 170			-
Ingénieur de Recherche		480	480	-		-
Ingénieur d'Etudes	7 018		7 018	7 045		7 045
Maître de conférence					1 500	1 500
Professeur Agrégé				1 500	760	2 260
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	1 420		1 420			-
Technicien Recherche et Formation	4 772		4 772	9 369	897	10 266
Total général	25 719	2 684	28 403	21 692	8 334	30 026

5. Formation collective

Les formations collectives dispensées au cours de l'exercice 2023 sont au nombre de 5.

Formation collective : Dépenses de formation par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
APOGEE - IA-IP	420		420			-
APOGEE (IA-IP- Dossier Etudiant)				8 977	816	9 793
APOGEE (IA-IP ET Modélisateurs)						-
APOGEE (Introduction au structures)				8 161	1 632	9 793
APOGEE (Modalité de contrôles des connaissances)				9 385	1 224	10 609
APOGEE (Résultats et Règles de calculs)				9 385	2 448	11 833
CHSCT	10 150		10 150			-
CIR						-
Devenir assistant de prévention	15 225		15 225			-
Echafaudage roulant		2 500	2 500			-
Formation CSA				10 612	6 191	16 803
Formation des Formateurs						-
Habilitation électrique BS/BE Manœuvre		5 019	5 019			-
Habilitation électrique Recyclage		400	400			-
HELICO/GED						-
Méthodologie du rapport d'activité				1 874	89	1 964
Premier secours (PSC1)				675	180	855
Sécurité incendie				2 042	2 598	4 640
SIHAM (fondamentaux et accompagnement)						-
Utilisation de la Plate Forme Eude en FRCE						-
Total général	25 795	7 919	33 714	51 110	15 179	66 289

6. Nombre de jours de formation

Une offre de formation étoffée en 2023. Une communication au fil de l'eau pour un accès étendu des personnels aux différents dispositifs déployés.

Nombre de jours de formation	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Accompagnement VAE	4		4	0	0	0
Formation continue des personnels	261	133	394	322	160	482
Bilan de compétences				4		4
Congé de formation professionnelle						0
Préparation concours ou examens				71	7	78
Total général	265	133	398	397	167	564

7. Nombre de jours de formation par corps

Nombre de jours de formation	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	36	15	51	65	84	149
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche		1	1			0
CDD - Catégorie A	7	5	12	15	43	58
CDD - Catégorie B	6	5	11	6	6	12
CDD - Catégorie C	6	2	8	41	5	46
CDI - Catégorie A					5	5
CDI - Catégorie B	2		2	3		3
CDI - Catégorie C		2	2		25	25
Indemnitare	15		15			0
Titulaire	229	118	347	343	72	415
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	30		30	17	2	19
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	37	90	127	52	16	68
Assistant Ingénieur	5		5	11	2	13
Attaché Administration de l'Etat	25		25	5		5
Bibliothécaire						0
Bibliothécaire assistant	14		14	18		18
Conservateur des bibliothèques					1	1
Infirmier			0	1		1
Ingénieur de Recherche		3	3	4	1	5
Ingénieur d'Etudes	19	4	23	110	15	125
Magasinier des bibliothèques	5	4	9	1	1	2
Maître de conférence	5		5	14	12	26
Professeur certifié					5	5
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	10		10	5		5
Technicien Recherche et Formation	79	17	96	105	17	122
Total général	265	133	398	408	156	564

LES REMUNERATIONS

LES REMUNERATIONS

1. Masse salariale consommée

La masse salariale est constituée des dépenses du traitement principal, des primes et indemnités, des rémunérations accessoires, des prestations sociales (congé longue durée, remboursement domicile-travail) et des cotisations employeurs.

La masse salariale de l'université a augmenté de 3.9% par rapport à l'exercice précédent.

Rémunération	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Rémunérations brutes	22 586 084	23 765 205	46 351 289	23 921 039	24 020 030	47 941 069
Rémunérations accessoires	2 564 250	2 145 579	4 709 828	3 228 460	2 571 147	5 799 607
Prestations sociales	259 646	131 509	391 155	152 447	61 334	213 782
Cours complémentaires	1 211 795	1 379 065	2 590 860	1 088 479	1 201 900	2 290 379
Cotisations sociales	14 140 544	15 097 396	29 237 940	15 102 179	15 173 545	30 275 724
Total général	42 518 754	40 762 319	83 281 073	43 492 605	43 027 956	86 520 561

2. Personnel Enseignant

Rémunération Enseignants	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	4 613 753	3 471 762	8 085 515	4 381 946	4 156 329	8 538 275
Cotisations sociales	1 153 208	813 680	1 966 888	1 078 566	999 631	2 078 197
Cours complémentaires	507 527	414 040	921 567	487 537	396 746	884 283
Prestations sociales	29 747	33 822	63 569	1 351	3 546	4 897
Rémunérations accessoires	161 373	177 850	339 223	341 288	392 286	733 574
Rémunérations brutes	2 761 898	2 032 370	4 794 268	2 473 205	2 364 119	4 837 324
Titulaire	17 952 314	28 755 273	46 707 587	19 694 761	28 410 405	48 105 167
Cotisations sociales	6 713 831	10 773 350	17 487 181	7 379 931	10 642 581	18 022 512
Cours complémentaires	349 551	596 947	946 497	297 525	463 376	760 901
Prestations sociales	169 703	38 135	207 838	91 038		91 038
Rémunérations accessoires	577 691	966 157	1 543 848	690 913	1 060 709	1 751 622
Rémunérations brutes	10 141 537	16 380 685	26 522 222	11 235 354	16 243 739	27 479 094
Total général	22 566 066	32 227 035	54 793 102	24 076 708	32 566 734	56 643 442

3. Personnel BIATSS

Rémunération BIATSS	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	2 459 533	1 557 975	4 017 508	2 859 689	1 842 972	4 702 661
Cotisations sociales	661 975	417 649	1 079 624	791 038	497 762	1 288 801
Cours complémentaires	346 394	359 989	706 383	289 162	341 778	630 940
Prestations sociales			-	38 366	13 504	51 870
Rémunérations accessoires	247 091	75 220	322 311	384 778	157 504	542 282
Rémunérations brutes	1 204 073	705 117	1 909 190	1 356 345	832 424	2 188 769
Titulaire	15 736 719	8 733 744	24 470 463	16 556 208	8 618 251	25 174 458
Cotisations sociales	5 611 530	3 092 717	8 704 247	5 852 644	3 033 571	8 886 215
Cours complémentaires	8 323	8 089	16 412	14 255		14 255
Prestations sociales	60 196	59 552	119 748	21 693	44 284	65 977
Rémunérations accessoires	1 578 094	926 351	2 504 446	1 811 481	960 648	2 772 129
Rémunérations brutes	8 478 576	4 647 033	13 125 609	8 856 135	4 579 748	13 435 882
Total général	18 196 253	10 291 719	28 487 971	19 415 897	10 461 222	29 877 119

4. GIPA versée aux agents

La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat d'un agent si sa rémunération a peu augmenté au cours de ces 4 dernières années, tenant compte du taux de l'inflation. En 2023, 138 personnes ont bénéficié de la GIPA pour un montant de 56.356 €. Sur ces 138 personnes 42 sont des femmes soit 30,43%.

A. GIPA versée aux Enseignants

GIPA versée - Enseignants	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	9 443	4 438	13 882	8 345	3 837	12 182
Enseignant	2 888	1 444	4 332	6 167	2 158	8 325
Enseignant chercheur				500		500
Maître de conférence Associé	6 556	2 994	9 550	1 678	1 678	3 357
Titulaire	10 722	21 153	31 874	16 633	27 721	44 354
Maître de conférence	8 587	18 553	27 140	14 434	20 785	35 218
Professeur Agrégé		1 410	1 410	356	2 350	2 706
Professeur certifié	2 134	1 190	3 324	1 843	69	1 912
Professeur d'EPS					4 518	4 518
Total général	20 165	25 591	45 756	24 979	31 558	56 536

B. GIPA versée aux BIATSS

GIPA versée - BIATSS	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Titulaire	5 012	797	5 809	9 006	2 383	11 389
CDI - Catégorie A				1 503		1 503
CDI - Catégorie B	1 769		1 769	1 463		1 463
CDI - Catégorie C	3 244	797	4 041	6 040	2 383	8 423
Titulaire	4 107	4 463	8 570	22 190	10 133	32 323
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	970	412	1 381	2 956	429	3 385
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	583	1 671	2 254	3 784	2 043	5 827
Attaché Administration de l'Etat				1 270	125	1 395
Bibliothécaire assistant	440	1 493	1 933	2 625	2 688	5 313
Infirmier				206		206
Ingénieur de Recherche					2 854	2 854
Ingénieur d'Etudes	347		347	1 698		1 698
Magasinier des bibliothèques	1 147		1 147	915	523	1 438
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	110	365	475	1 446	302	1 748
Technicien Recherche et Formation	511	522	1 033	7 291	1 168	8 460
Total général	9 120	5 260	14 379	31 196	12 516	43 712

5. Total des dix rémunérations brutes les plus élevées

Les dix rémunérations les plus élevées du personnel de l'université sont des hommes qui appartiennent au corps de professeur des universités.

2022	Femme	Homme	2023	Femme	Homme
1 045 873 €	0	10	1 071 896 €	0	10

6. Rémunérations nettes

A. Enseignants titulaires

Enseignants titulaires - Rémunération nette mensuelle moyenne par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignants du 1er degré	4 080	-	4 080	4 313		4 313
Professeur des écoles	4 080	-	4 080	4 313		4 313
Enseignants du 2nd degré	3 235	4 411	3 741	3 675	4 202	3 897
Conseiller principal d'éducation	1 351	-	1 351	4 099		4 099
Professeur Agrégé	3 682	5 545	4 492	4 089	4 246	4 153
Professeur certifié	3 198	3 896	3 447	3 472	4 066	3 692
Professeur d'EPS	3 045	4 008	3 767	3 533	4 395	4 160
Professeur des lycées	844	-	844	2 979		2 979
Enseignant -chercheur Et hospitalo-universitaire	4 259	4 718	4 540	4 535	4 821	4 708
Maître de conférence	4 215	4 486	4 366	4 396	4 574	4 495
Maître de conférence - Praticien Hospitalier	2 286	2 807	2 442	2 934	2 641	2 863
Professeur des universités	5 494	5 567	5 550	5 703	5 661	5 672
Professeur des universités - Médecine générale	4 676	-	4 676	4 886		4 886
Professeur des universités - Praticien Hospitalier	4 134	4 458	4 388	4 947	4 588	4 672
Total général	3 991	4 673	4 380	3 542	4 223	4 547

B. BIATSS titulaires

Personnel BIATSS titulaires - Rémunération nette mensuelle moyenne par corps	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Personnels de Santé	3 256	-	3 256	3 515		3 515
Infirmier	3 256	-	3 256	3 466		3 466
Psychologue				3 912		3 912
Personnels d'encadrement	5 892	5 500	5 724	6 666	5 980	6 438
Emplois fonctionnels	-	5 500	5 500		5 980	5 980
	5 868	-	5 868	5 909		5 909
	5 964	-	5 964	7 424		7 424
Personnels des Bibliothèques	3 074	3 543	3 198	3 317	3 454	3 353
Bibliothécaire	3 473	3 462	3 470	3 870		3 573
Bibliothécaire assistant	2 845	3 317	2 908	3 146	2 683	3 083
Conservateur des bibliothèques	4 414	4 694	4 554	4 277	2 680	4 590
Magasinier des bibliothèques	2 702	2 571	2 658	2 871		2 802
Personnel ITRF	2 683	2 996	2 798	2 900	3 168	2 996
Adjoint-Technicien Recherche-Formation	2 313	2 412	2 351	2 406	2 480	2 433
Assistant Ingénieur	3 292	3 211	3 249	3 392	3 248	3 320

Ingénieur de Recherche	3 304	5 041	4 694	5 330	5 274	5 286
Ingénieur d'Etudes	3 685	4 122	3 835	3 751	4 151	3 885
Technicien Recherche et Formation	2 562	2 611	2 576	2 859	2 926	2 878
Personnels administratifs	3 049	3 220	3 084	2 850	3 051	2 890
Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	2 621	2 462	2 604	2 426	2 628	2 449
Attaché Administration de l'Etat	4 002	3 918	3 976	3 725	3 666	3 708
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	3 079	2 815	3 000	2 948	2 621	2 852
Total général	2 814	3 080	2 902	2 971	3 204	3 046

7. Analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes

A. Effectifs

L'établissement comprend 30 corps, avec un effectif annuel moyen de 335 hommes et 407 femmes. Les hommes comptent pour 335 équivalent temps plein annuel et les femmes pour 405. Les femmes sont en moyenne plus à temps partiel que les hommes avec un ratio ETP/agents inférieur, 99,6% contre 100% pour les hommes.

Ecart analysé sur 741 titulaires en 2023 soit 54,9 % de femmes.

nombre de corps pris en compte				30	
emploi annuel moyen :	hommes	femmes	total	part des femmes (%)	
effectifs annuels	335	407	741	54,9%	
équivalents temps plein employés	335	405	739	54,7%	
taux moyen de temps partiel	100,0%	99,6%	99,8%		

B. Les rémunérations et leurs écarts

Les rémunérations brutes par fiche de paie sont de 5 698 € pour les hommes et de 4 637 € pour les femmes. En ETP, 5 698 € pour les hommes et 4 657 €. L'écart des femmes-hommes, est en défaveur des femmes soit - 1 061 € en rémunération brute et - 1 041 € en pour les temps partiels.

Rémunération mensuelle moyenne en € non redressée du temps partiel (et de la présence partielle dans le mois)					
	€/mois		€/mois	€/mois	% (F-H)/H
Hommes	5 698 €	Femmes	4 637 €	écart	-1 061 € -18,6%
Rémunération mensuelle moyenne en € par équivalent temps plein					
Hommes	5 698 €	Femmes	4 657 €	écart	-1 041 € -18,3%

C. Décomposition des écarts bruts entre femmes et hommes en euros par mois

L'écart de -1 041 € en ETP se décompose en trois parties :

- l'effet ségrégation des corps (- 880 €), il s'agit des effets des écarts de rémunérations induits par le pyramidage des corps et la part de femmes qu'ils représentent.
- l'effet démographique au sein des corps (- 164 €), il s'agit de l'effet induit par le positionnement des hommes et des femmes au sein d'un même corps (âge, ancienneté promotions...)
- l'effet prime à corps-grade échelon identique (3 €), il s'agit de l'écart de rémunération entre hommes et femmes induit par les montants de primes à corps-grade-échelon-indice égal

La majeure partie de l'écart de salaire en équivalent temps plein provient ici de l'effet ségrégation des corps.

La démographie au sein des corps ne contribue pas à baisser l'écart car l'effet démographique de -164 € et l'effet lié à l'effet démographique traitement pour -114 € et l'effet démographique prime pour -50 €. Les femmes ont donc une ancienneté moyenne moins élevée que les hommes.

L'écart des -50 € en défaveur des femmes correspond à l'écart des primes à corps/grade/échelon/indice identique se décompose en plusieurs catégories de prime :

- L'effet temps partiel est de 1€, positif car il favorise les femmes ayant plus recours au temps partiel. Elle compense très relativement l'effet de la sur rémunération du temps partiel qui est de -18 €.
- L'effet du temps du cycle de travail est de -23 € en défaveur des femmes
- L'effet des primes de fonctions / sujétions indexées sur le traitement est négatif de -19€ pour les femmes, alors qu'il est nul pour les primes non indexées.
- L'écart des autres primes est modérés 6 €

Les autres effets sont neutres.

décomposition des écarts :				€/mois	% effet/(F-H par EQTP)
			effet temps partiel	-21 €	2,0%
			effet ségrégation des corps	-880 €	84,5%
			effet démographique au sein des corps	-164 €	15,7%
			<i>dont sur primes</i>	-50 €	4,8%
			effet primes à corps-Grade-échelon identique	3 €	-0,3%
			dont		
			sur-rémunération temps partiel	1 €	-0,1%
			temps ou aux cycles de travail	-23 €	2,2%
			géographie et aux mobilités	18 €	-1,7%
			résultats / performance / enseignement	20 €	-1,9%
			rémunérations accessoires	1 €	-0,1%
			fonctions / sujétions indexées	0 €	0,0%
			fonctions / sujétions non indexées	-19 €	1,8%
			restructurations ou mobilités	0 €	0,0%
				0 €	0,0%
			autres primes et écarts résiduels	6 €	-0,6%

8. Primes et indemnités

Primes et indemnités	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Primes personnels enseignants	559 443	892 709	1 452 151	602 510	900 689	1 503 199
dont prime de rech. et enseign. sup.	176 393	200 561	376 954	119 965	93 558	213 523
dont prime d'encadr. doct. et rech. (ou PES)	20 842	71 706	92 548	32 453	63 076	95 529
dont prime pour charges adm.	30 903	69 723	100 627	6 709	18 976	25 685
dont prime d'administration	20 294	49 018	69 312	18 088	46 715	64 804
dont indemn. Membres, pdts comm. CNU	1 404	2 715	4 119	4 088	6 523	10 611
dont prime RIPEC	305 322	492 559	-	414 778	658 984	1 073 762
dont prime P.S.E.R.	4 284	6 426	-	6 429	12 857	19 286
Primes personnels non enseignants	1 158 636	691 701	1 850 337	1 253 701	692 982	1 946 683
dont NBI	40 713	20 429	61 142	41 850	17 076	58 926
dont RIFSEEP	1 117 923	671 272	1 789 195	1 211 851	675 905	1 887 757
Autres primes	34 963	21 282	56 245	54 607	35 304	89 911
dont prime art. L.954-2 (loi LRU)	34 963	21 282	56 245	54 607	35 304	89 911
dont indemnité de formation continue	-	-	-	-	-	-
Autres indemnités	140 133	144 401	284 534	164 386	157 555	321 941
dont SFT	110 849	113 550	224 399	108 211	113 482	221 693
dont garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)	29 285	30 851	60 135	56 175	44 073	100 248
Total général	1 893 174	1 750 092	3 643 267	2 075 204	1 786 529	3 861 733

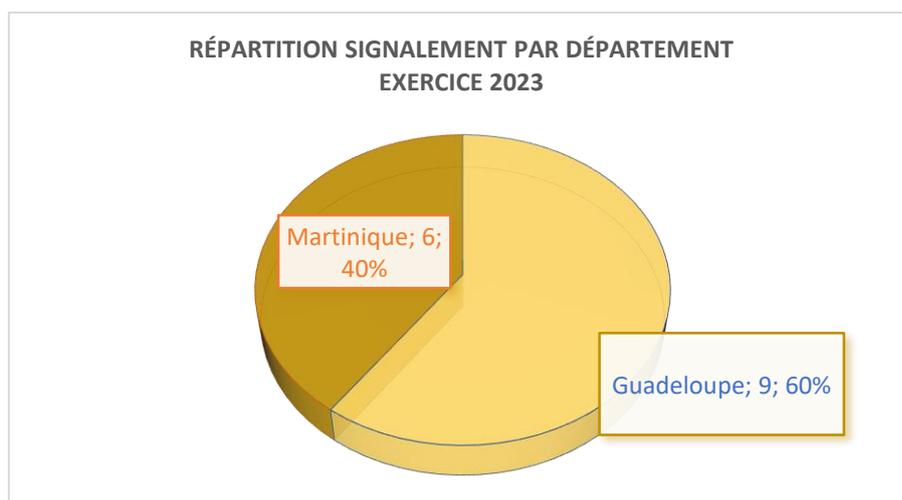
LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

1. Nombre et nature des signalements inscrits dans les registres pour l'année 2023

15 signalements ont été inscrits dans les registres pour les 2 territoires.

Motif de signalements	Nombre de signalements		
	Guadeloupe	Martinique	Total
Ambiance, conditions de travail	5	2	7
Organisation de travail	0	1	1
Chute de personnes	1	1	2
Relations de travail conflictuelles (RPS)	3	2	5
Agressions physiques ou verbales	3	2	5
TOTAL	9	6	15



Ce tableau constitue une identification des risques potentiels **sans évaluation**.

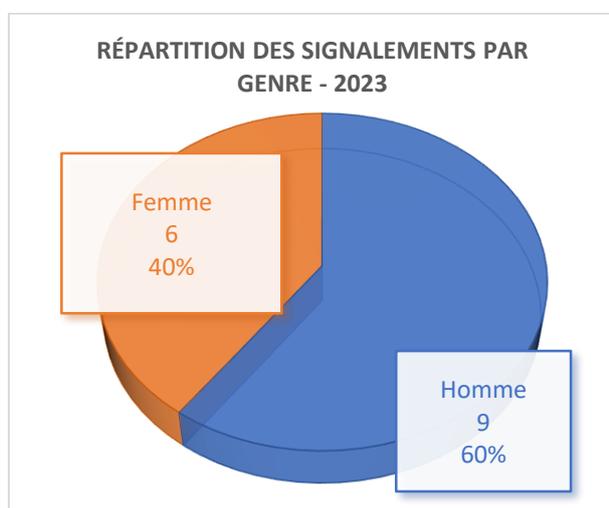
Unités de travail	Facteurs de risques
Services centraux	Ambiance, conditions de travail
	Organisation de travail
	Chute de personnes
	Incendie, risques électriques
	TMS, travail sur écran
	Risques psychosociaux
	Ambiance, conditions de travail

Services communs, PUR 971, PUR 972	Organisation de travail
	Chute de personnes
	Incendie, risques électriques
	TMS, travail sur écran
	Manutention manuelle
	Risques psychosociaux
UFR SEN	Ambiance, conditions de travail
	Organisation de travail
	Risque chimique
	Risque biologique
	Rayonnement non ionisant
	Manutention manuelle
	Atmosphère explosive
	Equipement de travail et matériel de laboratoire
	Expérimentation animale
	Plongée
	Incendie, gaz inflammable
	Travail sur écran
	Risques psychosociaux
IUT 971 IUT 972 UFR STE	Ambiance, conditions de travail
	Organisation de travail
	Risque chimique
	Risque biologique
	Equipement de travail et matériel de laboratoire
	Incendie
	Chute de personnes
	Manutention manuelle
	Travail sur écran
	Risques psychosociaux
UFR SJE UFR SANTE UFR STAPS UFR LSH UFR FDE UFE ROGER TOUMSON	Ambiance, conditions de travail
	Organisation de travail
	Chute de personnes
	Incendie, risques électriques
	TMS, travail sur écran
	Manutention manuelle
Unités de travail	Facteurs de risques
INSPE 971 INSPE 972	Ambiance, conditions de travail
	Organisation de travail
	Risque chimique
	Risque biologique
	Rayonnement ionisant
	Equipement de travail et matériel de laboratoire
	Incendie
	Chute de personnes
	Manutention manuelle
	Travail sur écran
Risques psychosociaux	

2 Répartition par genre :

Sur les 15 signalements en 2023 , 6 inscrits par des femmes et 9 par des hommes. En 2021 et 2022 les femmes représentaient 80% et les hommes 20% .

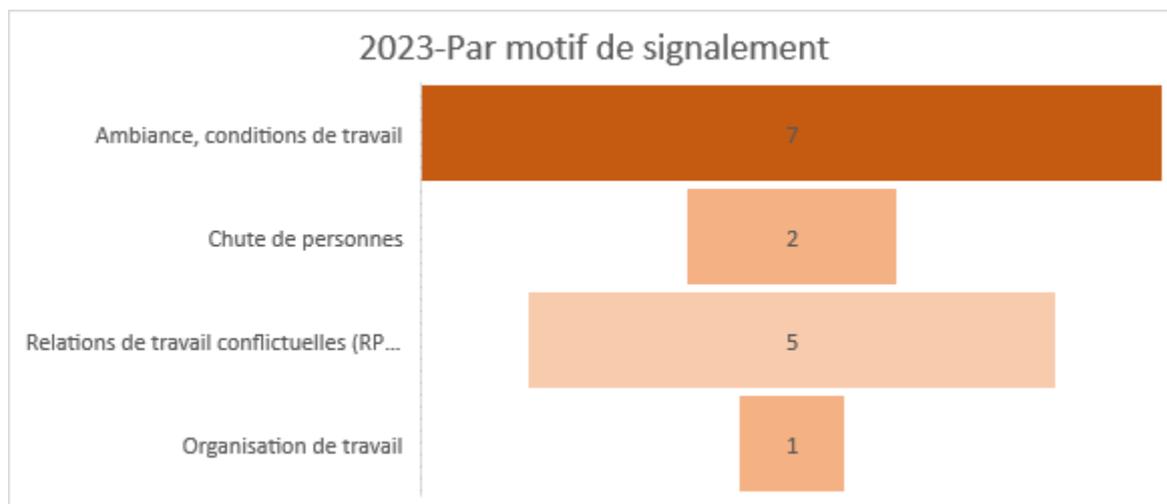
Motif de signalements	Nombre de signalements		
	Homme	Femme	Total
Ambiance, conditions de travail	2	5	7
Organisation de travail	0	1	1
Chute de personnes	0	2	2
Relations de travail conflictuelles (RPS) Agressions physiques ou verbales	1	4	5
TOTAL	3	12	15



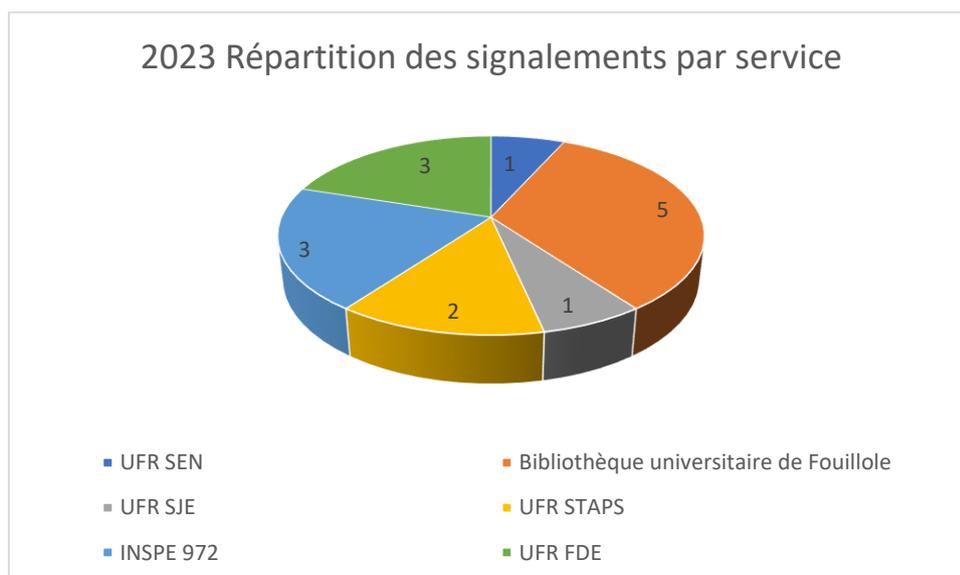
3 - Répartition par service et motif de signalement

Services	Motif de signalements	Genre	Nombre de signalements
UFR SEN (BAT RECHERCHE)	Ambiance, conditions de travail	Femme	1
	Ambiance, conditions de travail	Femme	3
Bibliothèque universitaire de Fouillole	Chute de personnes	Femme	1
	Relations de travail conflictuelles (RPS)	Homme	1
	Agressions physiques ou verbales		
UFR SJE	Ambiance, conditions de travail	Homme	1
UFR STAPS	Relations de travail conflictuelles (RPS)	Femme	2
	Agressions physiques ou verbales		
INSPE 972	Ambiance, conditions de travail	Femme	1

		Homme	1
	Organisation de travail	Femme	1
	Chute de personnes	Femme	1
UFR FDE	Relations de travail conflictuelles (RPS) Agressions physiques ou verbales	Femme	2
TOTAL			15



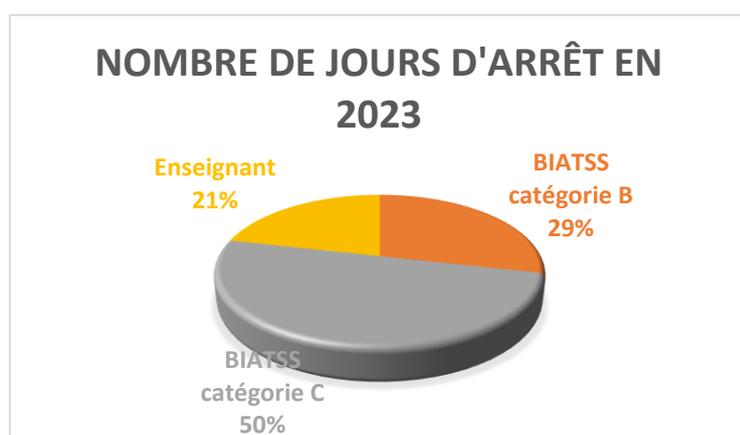
En 2023, la répartition par service est assez homogène toutefois 5 signalements dont 3 concernent l’ambiance et les conditions de travail à la bibliothèque.



4 Nombre de jours d'arrêt et accident de service.

En 2023 ,126 accidents de service ont été déclarés et 50% concernent des agents BIATSS de catégorie C.

Nombre de jour d'arrêt	2023		
	Femme	Homme	Total
ACCIDENT DE SERVICE			126
BIATSS catégorie A			
BIATSS catégorie B	1		36
BIATSS catégorie C	3	2	63
Enseignant	1		27



5 Médecine préventive

Visite médicale 2023	Nombre de consultation		
	Guadeloupe	Martinique	Total
	110	273	383

Acteurs de la prévention et activités

1. Réseau des assistants de prévention

Unités de travail	Nombre d'assistants de prévention		TOTAL
	Guadeloupe	Martinique	
Administration générale	1		1
Pôle universitaire	1	1	2
DOSIP	1		1

SUMMPS	1		1
DSIN	1		1
SUAPS	1		1
SCD	3	2	5
UFR SEN (Départements)	5		5
UFR SEN (Recherche)	7		7
UFR SJE	1		1
UFR SANTE	1	1	2
UFR STAPS	1		1
UFR ROGER TOUMSON	1		1
INSPE	1	2	3
IUT	1	1	2
UFR FDE		1	1
UFR LSH		1	1
UFR STE		3	3
TOTAL	27	12	39

2. Animation réseau des assistants de prévention : Réunions organisées en 2023

MOIS	MAI 2023	JUIN 2023	JUILLET 2023	SEPTEMBRE 2023	NOVEMBRE 2023
Thématiques	Document unique	TMS - QVT	TMS - QVT	Risque incendie et exercice d'évacuation	RPS
Date	30/ 05 / 2023	06/ 06 / 2023	11 /07/2023	07 /11 et 08 /11/2023	23 / 11/ 2023
Acteurs invités	Assistants de prévention, RAF, directeurs et doyens	Assistants de prévention, DRH, Conseillère de prévention	Assistants de prévention	Assistants de prévention	Assistants de prévention
Animateur	Conseillère de prévention	MGEN	Conseillère de prévention	Conseillère de prévention	Conseillère de prévention
Support	Présentation PPT	Présentation PPT	Quizz + Présentation	Quizz + Présentation	Quizz + Présentation

Instance de la prévention

Une formation spécialisée établissement mise en place en 2023 constituée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le logiciel TIMMI a été déployé au cours de l'année 2022 et permet désormais de suivre les congés du personnel BIATSS ;

1. Total des jours de congés pris en 2023 par type de congés

Nombre de jours de congés	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Compte Epargne Temps			15	113	28	141
Congés payés			6 996,5	5 949,5	2 931	8 880,5
Fractionnement			333	378	162	540
RTT			3 124,5	4 430	1 899	6 329

2. Compte-épargne temps

	2022				2023			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Nombre d'agent ayant un CET	82	90	94	266	89	96	101	286
Nombre de jours épargnés	1 772	1 731	1 558	5 061	1 799	1 787	1 571	5 157
Nombre de jours indemnisés	591	461	462	1514	326	250	237	813

3. Nombre total de journées d'absence hors raison de santé par motif

Nombre de journées d'absence hors raison de santé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	1127	7	1134	626	0	626
Autorisation d'absence garde d'enfant malade	16		16			0
Congé de formation professionnelle	365		365	62		62
Congé de paternité		4	4			0
Congé maternité	746		746	564		564
Congé pour naissance, adoption d'un enfant		3	3			0
Enseignants	1585	56	1641	1598	547	2145
Congé de paternité		56	56			0
Congé de présence parentale			0	67		67
Congé maternité	1042		1042	987		987

Congé pour projet pédagogique		0		366	366
CRCT au titre de l'établissement	543	543	544	181	725
Total général	2712	63	2775	2224	547

4. Nombre total de journées d'absence pour raison de santé par motif

Nombre de journées d'absence pour raison de santé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	5162	2502	7664	4320	2288	6638
Congé de maladie ordinaire	2310	1405	3715	1891	828	2719
Congé longue durée	1273	821	2094	549	548	1097
Congé longue maladie	1551	276	1827	1831	912	2743
Couche pathologique	28		28	30	0	30
Grossesse pathologique			0	49		49
Enseignants	4289	1101	5390	2307	540	2847
Congé de maladie hospitalo-universitaire	12	340	352			0
Congé de maladie ordinaire	693	138	831	669	540	1209
Congé longue durée	2005	306	2311	1457		1457
Congé longue maladie	1547	317	1864	181	0	181
Couche pathologique	32		32			0
Total général	9451	3603	13054	6627	2828	9485

5. Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé par motif

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année hors raison de santé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	12	2	14	6	0	6
Autorisation d'absence garde d'enfant malade	6		6			0
Congé de formation professionnelle	1		1	1		1
Congé de paternité		1	1			0
Congé maternité	5		5	5		5
Congé pour naissance, adoption d'un enfant		1	1			0
Enseignants	9	3	12	12	2	14
Congé de paternité		3	3			0
Congé de présence parentale			0	1		1
Congé maternité	6		6	7		7

Congé pour projet pédagogique			0		1	1
CRCT au titre de l'établissement	3		3	4	1	5
Total général	21	5	26	18	2	20

6. Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour pour raison de santé, par motif

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATSS	125	51	176	115	42	159
Congé de maladie ordinaire	115	47	162	103	38	141
Congé longue durée	3	2	5	2	1	3
Congé longue maladie	6	2	8	7	3	10
Couche pathologique	1		1	2		2
Grossesse pathologique			0	3		3
Enseignants	42	17	59	38	14	52
Congé de maladie hospitalo-universitaire	2	2	4			0
Congé de maladie ordinaire	29	12	41	33	14	47
Congé longue durée	5	2	7	4		4
Congé longue maladie	5	1	6	1	0	1
Couche pathologique	1		1			0
Total général	167	68	235	153	56	211

L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

L'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans les domaines de l'enfance et des loisirs, de la famille, de l'installation, du handicap et de la maladie, ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Certaines, prestations sociales sont versées par l'Université des Antilles (UA) sous certaines conditions depuis plusieurs années

1. Les bons cadeaux

La remise de bons cadeaux s'effectue en fin d'année à tous les personnels ainsi qu'à leurs enfants de 0 à 13 ans. La valeur de ces bons d'achat est de 50 €.

	2022	2023
Nombre de bons cadeaux distribués	1 295	1 300
Montant total (inclus réduction coût d'achat unitaire du bon)	63 842,55€	63 700 €

2. Aide aux transports et restauration

Les personnels de l'Université des Antilles peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle du titre d'abonnement de transport (KARULIS, Mozaik, TCSP...) pour leurs déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail voire l'aéroport. En 2021 et 2022, il n'y a pas eu de demande pour bénéficier de ce remboursement transport. L'Université des Antilles participe aux frais de restauration des personnels de l'Université des Antilles déjeunant au CROUS des Antilles et de la Guyane par le biais d'une convention

	2022	2023
Restauration du personnels (CROUS)	2 596,00 €	2 533 €

3. Comité d'action sociale

Un comité d'action sociale a été mis en place en 2019 (CA du 25 mai 2019). Elle se compose de 7 membres.

	2022	2023
Nombre de bénéficiaires du Comité d'action social	1	0
Genre	F	
Montant versé	1 000 €	0 €

LE DIALOGUE SOCIAL

LE DIALOGUE SOCIAL

1. Nombre de jours non travaillés pour fait de grève

Nombre de jours non travaillés pour fait de grève	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Nombre de grévistes	0	0	0	11	8	19
Nombre de journées retenues	0	0	0	13	12	25

Il y a 4 jours de grève recensés en 2023. 19 agents ont été recensés grévistes.

25 journées ont été retenues.

2. Réunion des instances de l'Université des Antilles

Instances	2022	2023
CA	8	6
CAC	6	6
CAR	-	6
CACR	-	8
CT/CSA	7	6
CHSCT /F3SCT	3	0
TOTAUX	24	32

LES ACTIONS JURIDIQUES

1. Nombre de sanctions prononcées

Aucune sanction prononcée en 2023.

Nombre de sanctions prononcées	2022			2023		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Blâme						
Avertissement						
Exclusion temporaire						
Radiation						
Mise à la retraite d'office						
Révocation						
Rétrogradation						
Total	0	0	0	0	0	0

SIGLES ET ACRONYMES

A

AAE Attaché d'Administration de l'Etat

AC Agent comptable

ACCIDENT DE SERVICE Il s'applique aux fonctionnaires ayant déclaré auprès de l'établissement un accident survenu soit pendant les obligations de service, soit pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Il peut donner lieu à des congés, suivis le cas échéant d'une période de temps partiel thérapeutique qui est une modalité de service, ainsi qu'à une allocation d'invalidité (Allocation Temporaire Invalidité) et/ou une incapacité temporaire d'invalidité.

ACCIDENT DE TRAVAIL Il s'applique aux non titulaires ayant déclaré, auprès de l'établissement et de la sécurité sociale dans un délai de 48h, un accident survenu soit pendant les obligations de service, soit pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Il peut donner lieu à des congés.

ADJAENES Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AENES Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AENESR Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

APAENES Attaché Principal d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ARE Allocations de Retour à l'Emploi

ASI Assistant ingénieur de recherche et de formation

ASSOCIE : A temps plein ou mi-temps, personnel enseignant-chercheur non titulaire.

ATER Attache Temporaire d'Enseignement et de Recherche, personnel enseignant non titulaire dont les obligations de service sont celles des enseignants-chercheurs

ATRF Adjoint technique de recherche et de formation

AVANCEMENT Progression dans la carrière. L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon, l'avancement de grade et l'avancement de corps. L'avancement de grade a lieu, par voie d'inscription au tableau annuel d'avancement, établi le plus souvent, notamment pour les personnels BIATSS, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

B

BIATSS Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé

BIB Bibliothécaire

BIBAS Bibliothécaire Assistant Spécialisé

BOE Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

C

CA Conseil d'Administration

CAE – CUI Contrat D'accompagnement dans l'Emploi - Contrat Unique d'Insertion

CATEGORIE FONCTION PUBLIQUE dans la fonction publique, les statuts particuliers définissent la catégorie à laquelle appartient un corps. Il en existe 3 (A, B et C)

CCPANT Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

CDD Contrat Durée Déterminée

CDI Contrat Durée Indéterminée

CET Compte Epargne Temps

CEVU Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

CLD Congé Longue Durée

CLM Congé Longue Maladie

CONCOURS Mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des postes dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics. Il existe des concours externes, des concours internes, des 3ème concours et des concours réservés.

CONS Conservateur

CONTRACTUEL En France, un agent contractuel de la fonction publique est un agent non fonctionnaire de l'administration, dont la situation est régie par un contrat qui détermine ses droits et obligations. Il convient de distinguer les contractuels de droit public, qui seront classés selon leur niveau de responsabilité par référence aux catégories A, B ou C, des contractuels relevant du droit privé qui, eux, sont recrutés sous contrats aidés.

CPE Commission Paritaire d'Etablissement

CRCT Congés pour Recherches et Conversion Thématique. Les CRCT sont accordés pour une durée de six ou douze mois par période de six ans passée en position d'activité ou de détachement. Toutefois, les enseignants-chercheurs nommés depuis au moins trois ans peuvent bénéficier d'un premier congé de cette nature. Sont examinées en priorité les demandes des enseignants-chercheurs qui ont effectué pendant au moins 4 ans des tâches d'intérêt général, qui ont conçu ou développé des enseignements nouveaux ou des pratiques pédagogiques innovantes.

CSA Comité Social d'Administration

CSAS Comité Social d'Administration Spécialisé

D

DAF Direction des Affaires Financières

DETACHEMENT Le détachement est la situation du fonctionnaire qui se trouve placé dans un corps ou cadre d'emplois différent de son corps ou cadre d'emplois d'origine. Le fonctionnaire exerce ses fonctions et est rémunéré selon les règles applicables dans son corps ou cadre d'emplois d'accueil. Le détachement intervient à la demande du fonctionnaire, généralement dans le cadre d'une mobilité, ou à l'initiative de l'administration.

DGS Direction (et /ou directrice) Générale des Services

DISPONIBILITE La disponibilité est la situation du fonctionnaire qui cesse d'exercer son activité professionnelle pendant une certaine période. Il est placé temporairement hors de son administration d'origine et cesse de bénéficier de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite. La mise en disponibilité peut intervenir à la demande du fonctionnaire ou à l'initiative de l'administration

BRI Bureau des Relations Internationales

DRH Direction (et/ou directrice) des Ressources Humaines

DUT Diplôme Universitaire de Technologie

E

EMPLOI : L'emploi est un support ouvert au budget de l'Etat et délégué à l'établissement permettant la rémunération d'un agent fonctionnaire ou non titulaire. Chaque emploi relève d'un corps, d'un grade d'appartenance de la catégorie de la fonction publique (A-B-C)

EMPLOI-TYPE : Outil permettant de regrouper un ensemble d'activités et de compétences suffisamment proches entre elles pour être étudiées et traitées globalement.

EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) : La mesure de l'occupation des emplois est exprimée en Equivalent Temps Plein. La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0.5 ETP – équivalent temps plein – et ETPR équivalent temps plein rémunéré – ces unités de mesure sont utilisées depuis la mise en place de la LOLF (La loi organique relative aux lois de finances n° 2001-692 du 1er août 2001 définit les conditions dans lesquelles le Parlement vote les projets de loi de finances.)

F

FIPHFP Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FONCTIONNAIRE : Ensemble du personnel de l'administration. Mais au sens strict, les fonctionnaires n'en représentent qu'une partie, l'administration employant des agents publics titulaires (fonctionnaires et autres catégories) et des agents non titulaires (auxiliaires, agents contractuels, vacataires).

G

GRADE Subdivision hiérarchique du corps fixé par le statut particulier duquel il relève.

GPEEC Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences

GVT Glissement Vieillesse Technicité

H

HEURES DE COURS COMPLEMENTAIRES (HC) : Heures nécessaires à la couverture de l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées au-delà des heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste dans un établissement. Elles peuvent être confiées à des enseignants en poste ou à des intervenants extérieurs (vacataires).

I

IGE Ingénieur d'études de recherche et de formation

IGR Ingénieur de recherche de recherche et de formation

INDICE BRUT Indice unique correspondant à un corps-grade-échelon-chevron donné à une date donnée.

INM A un indice brut correspond à une date donnée, un et un seul indice nouveau majoré qui, multiplié par la valeur du point d'indice, fournit le montant de la rémunération de l'agent.

INVITÉ Personnalité de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche recrutée pour une période d'un mois à un an. Les invités sont nommés sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheurs ou de PAST du titre 2.

IUT Institut Universitaire de Technologie

ITRF Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation

L

LECT Lecteur

LECTEUR DE LANGUE ETRANGERE Enseignant non titulaire en général étranger devant postuler au titre de leur langue maternelle (diplôme minimum requis : maîtrise ou diplôme étranger reconnu équivalent). Le contrat est de 1 an renouvelable pour les candidats à titre personnel, de 1 à 3 ans (renouvelable pour une durée équivalente) si le candidat est proposé dans le cadre d'un accord bilatéral d'échange établi sur une base de réciprocité. Leur obligation de service est de 250 HETD à 300 HETD.

LISTE D'APTITUDE Liste des agents proposés pour un passage à un corps supérieur par leur établissement et retenus par l'autorité compétente après consultation de l'instance.

LRU Libertés et Responsabilités des Universités

M

MAG Magasinier de bibliothèque

MCF Maître de Conférences

MEN Ministère de l'Education Nationale

MESR Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MUTATION/MOBILITE INTERNE Changement d'établissement d'affectation

P

PAST Professeur Associé

PCA Prime pour Charges Administratives

POSITION Un fonctionnaire est obligatoirement placé à un instant donné dans une et une seule des six positions définies par le statut de la fonction publique : activité, disponibilité, détachement, service national, congé parental et hors cadre.

PROMOTION Progression dans la carrière, à l'ancienneté (échelon et chevron), au choix (grade et corps), par examen professionnel, ou par concours. On parle, le plus souvent, d'avancement de grade et de promotion de corps.

PR Professeur des Universités

PRAG Professeur Agrégé

PRCE Professeur Certifié de l'Enseignement secondaire

Q

QUOTITE D'AFFECTION Part de quotité de travail d'un agent attribuée à une structure.

QUOTITE DE TEMPS PARTIEL Seuls les agents ayant une quotité de recrutement de 100% (implicite pour les fonctionnaires ou déterminée par le contrat de travail) peuvent prétendre à une période de temps partiel pour une quotité de 50, 60, 70, 80 ou 90%.

R

RCE Responsabilités et compétences élargies en référence à la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

ROMPUS DE TEMPS PARTIEL Fraction des moyens inutilisés dégagés par les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel. Tous les rompus de temps partiel peuvent être regroupés afin de permettre le recrutement d'agents contractuels.

Exemple : Un fonctionnaire travaillant à 80% n'utilise que 80% du poste qu'il occupe. Les 20% restants sont des « rompus de temps partiel », il s'agit là de quotités physiques.

Cependant, les agents travaillant à 80% perçoivent une rémunération de 85.7% et ceux à 90% une rémunération de 91.4%. La quotité financière libérée est donc différente de la quotité physique.

S

SAENES Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

SCD Service Commun de Documentation

STATUT Règles régissant un corps ou un ensemble de corps

SFT Supplément Familial de Traitement

T

TABLEAU D'AVANCEMENT Liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente après consultation de l'instance.

TAUX D'OCCUPATION DES EMPLOIS Le taux d'occupation des emplois correspond au % d'emploi occupé par les personnels titulaires en fonction du nombre de postes attribués par l'Etat

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE Le temps partiel thérapeutique est attribué après 6 mois consécutifs de congés de maladie ordinaires pour la même affection, après un congé longue maladie, après un congé longue durée ou après un congé pour accident de service ou maladie professionnelle.

Il est attribué, après avis du comité médical compétent, pour une période de trois mois, renouvelable dans la limite d'un an.

Les quotités sont celles du temps partiel (50%, 60%, 70%, 80%, 90%). Les fonctionnaires perçoivent alors l'intégralité de leur traitement précédent. Par contre, les primes sont calculées au prorata de la quotité accordée.

TECH Technicien de recherche et de formation

TICE Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

U

UFR Unité de Formation et de Recherche